

COMMISSION CENTRALE SPORTIVE

PROCES-VERBAL N°17 du 18 et 19 mars 2016

Présents :

Président de la CCS : Rodolphe ADAM.

Membres de la CCS : Francis DRUENNE, Dominique FONTAINE, Frederick FRANCILLETTE, Yves MOLINARIO, Jacques TARRACOR,

Assiste :

Représentant DTN : Philippe CHEVALET.

Absent :

Attaché de la CCS : Boris DEJEAN.

Date d'approbation : Adopté par le Conseil d'Administration du 23/04/2016

Date de diffusion : 21/04/2016 (AA) puis 25/04/2016

Auteur : Rodolphe ADAM

Point 1 : Dérogations coupe de France Jeunes

6 demandes accordées M17 filles : Béziers, Monaco et Rennes EC
M17 garçons : ES Yerres
M20 filles : Béziers et RC Cannes

Cette situation comporte des risques, notamment de forfaits pour les équipes qui subissent ces demandes de report. Nous devons alerter de cette situation.

La CCS fera une proposition à l'AG.

La question se pose également de la participation des joueurs des pôles à la coupe de France jeunes.

Saison après saison, la gestion des compétitions fédérales, qu'il s'agisse de championnats ou des coupes de France jeunes, devient de plus en plus compliquée au regard des différentes compétitions impliquant des joueuses et des joueurs des catégories M17 et M20. Deux situations sont principalement responsables de cette situation.

Ces joueuses et ces joueurs sont souvent intégrés dans plusieurs équipes de leur club. Si on peut comprendre aisément que compte-tenu de la diversité des propositions sportives régionales pour les jeunes, il faille parfois leur proposer de jouer dans des championnats seniors, cela créé parfois des conflits de calendrier entre les coupes de France Jeunes et les championnats de N3, N2 ou Elite, comme parfois avec les championnats régionaux.

Si la Commission Centrale Sportive peut coordonner autant que faire se peut les calendriers des épreuves dont elle a la responsabilité de la gestion, il n'en est évidemment pas de même s'agissant des compétitions régionales. D'autant qu'à ces difficultés, il faut également en ajouter une supplémentaire, quand il s'agit de joueuses et de joueurs en Centre de Formation, et de la possibilité qu'ils ont de jouer aussi bien en Championnat LNV que dans leur équipe réserve fédérale.

Ces conflits de calendrier, créent des frustrations çà et là, mais n'engendrent pas de problèmes insurmontables, dans la mesure où les règlements n'accordent pas de droits particuliers dans ces situations.

Il en est tout autrement s'agissant des joueuses et joueurs des Pôles France de Toulouse et de Montpellier. En effet, le règlement modifié il y a quelques années permet à ces jeunes de participer avec une équipe de leur club d'origine aux Coupes de France de leur catégorie d'âge. Le problème se pose, de manière très importante et à plusieurs niveaux, lorsque les sélections nationales ont des compétitions sur les week-ends de Coupe de France, puisque le règlement permet à leur club de demander un report qui leur est accordé de droit.

En effet, les dates de Coupe de France sont déterminées au mois de Mai/Juin de la saison -1, et les clubs engagent leurs équipes en fonction du niveau et des aspirations de leurs collectifs bien entendu, mais également en fonction de la disponibilité de leurs joueuses et joueurs. Devoir déplacer des tours de Coupe de France quand les circonstances météorologiques l'imposent est déjà très compliqué, mais quand il faut ajouter la problématique des compétitions internationales, cela devient parfois quasiment impossible, sauf à léser les clubs qui n'ont pas d'internationaux.

Et c'est bien cette situation à laquelle nous sommes confrontés cette année. Le report d'un Tour 7 en M17F crée un réel problème pour un des clubs en compétition dont certaines joueuses passent des partiels autour de la nouvelle date retenue par la CCS, et les déplacements à ce stade de la compétition, obligent très souvent à partir la veille et à rentrer très tardivement dans la nuit du dimanche au lundi.

Mais on a évité le pire, puisqu'un autre club qualifié pour ce Tour 7 ne se trouve pas dans une poule avec un club pouvant demander le report ! Si tel avait été le cas, ce club aurait dû être forfait, au motif que 4 de ses filles, toutes scolarisées dans la même classe du même collège, seront en voyage scolaire à l'étranger sur cette nouvelle date de compétition ! Nul doute que cela arrivera un jour, et la gestion de cette situation ne sera vraiment pas simple.

Anticiper cette situation en l'examinant de près et en prenant des mesures appropriées semble être désormais une nécessité qui ne pourra faire l'objet d'une impasse, faute de se retrouver un jour, dans une situation inextricable.

Point 2 : Attribution des délégations aux finales coupe de France jeunes

- M20 filles - Philippe Chevalet à Lys Lez Lannois.
- M20 garçons - Georges Loisnel à Tourcoing.
- M17 filles - Frédéric Francillette à Mongermont.
- M17 garçons - Yves Molinario à Francheville.
- M15 filles - Jacques Tarracor à Orléans.
- M15 garçons - Frédéric Pastorello à Hyères Pierrefeu.
- M13 filles - Jacques Tarracor à Coutances.
- M13 garçons - Patrick Kurtz à Narbonne.

Point 3 : Finales championnat National 3

Pour les filles le premier des 7 poules plus 3 ultramarins (Martinique, Guyane, Réunion).

Pour les garçons le premier des 8 poules plus les 3 mêmes ultramarins.

La formule retenue est la suivante : Le premier jour, 2 poules avec les clubs métropolitains, et 1 poule outremer pour désigner le champion outremer (*prévoir un trophée*). Le deuxième jour demies finales et finales.

Il faut revoir le règlement protocolaire. Demander à l'organisateur de faire un compte-rendu photos (*voir avec Mme Caroline Thomas*).

Point 4 : Challenge Compét-lib

Le challenge est prévu les 2 et 3 juillet 2016 à Villefranche sur Saône. Avec une formule à 24 équipes 6x6 (possibilité de mixité), équipes de clubs avec licences compét-lib.

Les équipes seront proposées par les ligues Régionales.

Le premier jour 6 poules de 4 équipes avec matchs en 2 sets secs (1 point par set), deuxième jour demies-finales en 2 poules de 3 équipes, finale et classement 3 et 4.

Point 5 : TQCN

28 équipes en garçons et en filles seront engagées aux tournois de qualification à l'accession au championnat de N3. Une équipe par ligue plus une 2^{ème} équipe pour les ligues ayant au moins 600 licenciés (seniors, M20 et M17) par ordre décroissant pour obtenir 28 équipes. En cas d'insuffisance d'équipes, une 3^{ème} équipe pourra être recherchée.

14 équipes par genre seront qualifiées pour la N3, en cas de places supplémentaires disponibles, les équipes les mieux classées des TQCN seront repêchées.

Formule sportive : il y aura 7 poules de 4 équipes ou les 2 premiers seront qualifiés (matchs en 2 sets gagnants, sets de 25 points, 2 points d'écart et tie-break en 15 points).

Point 6 : DAF

Nous sommes en attente de la validation des ligues.

Point 7 : RGES

Le règlement général des épreuves sportives est en cours de finalisation et de validation par le CA. Le tableau des catégories et surclassement est à mettre à jour en fonction du compte-rendu de la commission médicale.

La CCS avait proposé de supprimer le surclassement des M20 garçons pour jouer en senior. Le RGES a été adopté en l'état mais cela n'apparaît pas dans le compte rendu de la commission médicale.

Après le RGES, il faut rédiger le règlement des épreuves particulières, sur la base du règlement de coupe de France de Beach déjà rédigé.

1. Epreuves nationales (Elite, N2 et N3)
2. Coupes de France jeunes
3. Coupes de France seniors
4. Challenge Compet'lib

Tous ces documents seront à présenter à la prochaine AG fédérale.

Ensuite, les ligues régionales et les comités départementaux devront rédiger leurs propres règlements d'épreuves, sur une trame qui leur sera présentée.

Dans l'article 31 du RGES, il est fixé le cadre général des DAF. Un document spécifique sera rédigé pour tenter d'harmoniser les règles pour le calcul des points DAF.

Les licences Options OPEN ne seront plus admises en coupe de France jeune la saison prochaine.

Point 8 : Championnat N3

Une étude sera effectuée pour refondre le championnat national 3, après la mise en place des nouvelles régions. La proposition sera faite au CA en Avril.

Point 9 : Feuille de match électronique

la première mise en place devrait avoir lieu la saison prochaine. Probablement sur l'ELITE et quelques clubs en doublon de la feuille de match papier.

L'objectif étant un déploiement sur toutes les divisions nationales en septembre 2017.